



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

22 MAI 2019

725

Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 22 mai 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** au sujet de l'aménagement futur de la rue des Celtes à Luxembourg-Ville.

Le 6 mai 2019, lors de la dernière séance du Conseil communal, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg a dû répondre à une question écrite concernant la réouverture éventuelle de la rue des Celtes, après la finalisation des travaux de suppression d'un passage à niveau des CFL et la construction d'un nouveau passage en-dessous des rails. L'échevin en charge de la mobilité a précisé que la Ville souhaiterait ne pas réouvrir le futur passage souterrain au trafic motorisé, après 7 ans de fermeture du passage à niveau et le fonctionnement en impasse depuis 2012. Le Collège échevinal favoriserait plutôt un passage réservé à la mobilité douce et essaierait de convaincre le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, qui - selon la réponse au conseil communal - voudrait réouvrir ce passage à la circulation normale (« *Et ass awer net eng Décisioun wou bei eis an der Gemeng läit. Et ass de Minister oder de Ministère dee wëll déi Strooss rem opmaachen* »).

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. **A quel stade de réalisation se trouve actuellement le projet de suppression du passage à niveau concerné ?**
2. **Est-ce que Monsieur le Ministre favorise effectivement la réouverture du futur passage au trafic motorisé ?**
3. **A qui incombe la décision concernant la réouverture ou non de cette rue au trafic motorisé ? Est-ce qu'il s'agit d'une voirie étatique ou communale ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Carlo Back
Député